

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1396

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 40

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« qu'elle »,

les mots :

« que la déclaration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.